



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

AVIS DE CONCOURS

OUVERTURE DE LA SESSION 2012, DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER, EN RÉGION CENTRE

Date des épreuves écrites : le mardi 20 mars 2012

Centre d'examen : ORLÉANS

- Le nombre de postes offerts aux concours fera l'objet d'un arrêté ultérieurement.
- Les lauréats des concours interne et externe pourront, en fonction des postes ouverts, être affectés au sein des différents périmètres relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, en région Centre :
 - Préfectures, services administratifs de la police et de la gendarmerie nationales, greffe du tribunal administratif.

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

LE CONCOURS EXTERNE est ouvert aux candidats :

- titulaires d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes,

et, remplissant l'ensemble des conditions générales requises pour accéder aux emplois publics de l'État :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir de mention sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national.

LE CONCOURS INTERNE est ouvert aux candidats :

Fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, aux militaires ainsi qu'aux agents des organisations internationales intergouvernementales, **en activité (en détachement ou en congé parental) à la date de clôture des inscriptions et comptant au moins quatre ans de services publics, au 1er janvier 2012.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par voie télématique :

Pour procéder à leur inscription par voie télématique, les candidats ont la possibilité de se connecter **du lundi 30 janvier 2012, à partir de 10h00, et au plus tard le mercredi 22 février 2012, à 16h00**, sur le site Internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr, à la rubrique « annonces légales » - « concours et recrutements ».

Par voie postale :

Le dossier d'inscription et la notice d'information peuvent être obtenus :

- **par téléchargement, du lundi 30 janvier 2012, à partir de 10h00, et au plus tard le mercredi 22 février 2012, à 16h00**, sur le site Internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr, à la rubrique « annonces légales » - « concours et recrutements » ;
- **par courrier adressé au plus tard, le vendredi 17 février 2012, le cachet de la poste faisant foi, au bureau des ressources humaines de la préfecture du Loiret** (adresse complète ci-dessous), en joignant à la demande une enveloppe format A4 affranchie à 2,40 € et libellée aux nom et adresse du candidat ;
- **par retrait**, auprès de l'accueil de la préfecture du Loiret (adresse complète ci-dessous), **du lundi 30 janvier 2012, à partir de 10h00, et au plus tard le mercredi 22 février 2012, à 16h00**.

Transmission du dossier d'inscription par voie postale :

Le dossier d'inscription dûment complété doit être **transmis par voie postale uniquement**, accompagné des pièces justificatives éventuellement requises et d'une enveloppe affranchie à 0,60 €, libellée aux nom et adresse du candidat, **pour le vendredi 24 février 2012 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**, à la :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE ET DU LOIRET
Bureau des ressources humaines, de la formation et de l'action sociale
Section concours et recrutements
181 rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS CEDEX 1

Pièces complémentaires à transmettre en vue de l'épreuve orale d'admission :

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury, aux concours interne et externe (à l'issue de la réunion d'admissibilité fixée de manière prévisionnelle au jeudi 19 avril 2012) devront transmettre à l'adresse précitée, par voie postale uniquement et pour le mercredi 16 mai 2012 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi :

- **pour le concours externe**, une fiche individuelle de renseignements,
- **pour le concours interne**, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et un curriculum vitae, impérativement limité à deux pages.

La fiche individuelle de renseignements et le dossier de RAEP seront disponibles au téléchargement sur le site Internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr, rubrique « annonces légales » - « concours et recrutements », **à compter du mardi 10 avril 2012**.

Renseignements : 02 38 81 42 62 - 02 38 81 42 66